

# Règlement Particulier Ch. Dép. Jeunes de DOUBLES et MIXTES Saison 2024-2025

[CB77/2425/CCJ/REGLEMENT\\_CDJD](#)

La compétition est autorisée sous le numéro de dossier **2404100**.

Elle se déroulera selon les règles et codes de la FFBaD, les règlements particuliers LIFB et du présent règlement.

## Article 1 : Organisation

- 1.1 Le Championnat Départemental Jeunes de Doubles et Mixtes est organisé par le Comité Badminton de Seine-et-Marne (CoBad77), via la Commission Compétitions Jeunes (CCJ).
- 1.2 La compétition se déroulera les **samedi 7 et dimanche 8 juin 2025** au Gymnase Noyer Perrot, rue du Noyer Perrot, 77550 Moissy-Cramayel (7 terrains).
- 1.3 La CCJ établit le calendrier, le diffuse, envoie les convocations aux clubs, assure la tenue de la table de marque, fournit le matériel informatique, et applique le règlement particulier.
- 1.4 Le club recevant la compétition assure la préparation de la salle : sonorisation, table de marque, buvette, poteaux, filets, corbeilles pour les volants usagés, serpillières, plaquettes pour les feuilles de matchs, chaises pour les conseillers, numéros de terrains, espace affichage, espace de stand partenaire du CoBad77, espace public...
- 1.5 Le comité d'organisation et le club hôte déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre sur les lieux de la compétition.

## Article 2 : Conditions de Participation

- 2.1 Cette compétition est ouverte aux joueurs Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors, compétiteurs (**classés minimum P11**, exceptés les poussins), licenciés dans un club affilié au CoBad77 ou directement auprès du Comité. Le comité d'organisation se réserve le droit d'adapter cette règle dans l'intérêt de la compétition (poule incomplète ou peu fournie, repêchage en cas de forfait) en autorisant exceptionnellement les joueurs **NC/P12** à participer.
- 2.2 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, la LIFB, le CoBad77 et doit être en possession d'une **licence joueur valide** pour la saison en cours et ne doit faire l'objet d'aucune suspension.
- 2.3 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
- 2.4 Les tableaux (DH, DD et Mx) sont ouverts à la compétition selon les catégories suivantes :

	Poussin U11	Benjamin U13	Minime U15	Cadet U17	Junior U19
Double Homme	DH Pou	DH Ben	DH Min	DH Cad	DH Jun
Double Dame	DD Pou	DD Ben	DD Min	DD Cad	DD Jun
Mixte	MX Pou	MX Ben	MX Min	MX Cad	MX Jun

- 2.5 Dans la mesure du possible, tous les tableaux seront joués en poules, puis en élimination directe pour le tableau final.
- 2.6 Un tableau ne pourra être ouvert qu'avec un minimum de **4 paires** inscrites.  
En dessous de **4**, le comité d'organisation se réserve le droit de maintenir le tableau ou bien de l'annuler.

## Article 3 : Inscriptions

- 3.1 Les joueurs peuvent s'inscrire sur un ou deux tableaux.

- 3.2 Le sur-classement dans une catégorie d'âge supérieure sera accepté à condition que l'un des deux joueurs ait la catégorie d'âge requise. Là aussi dans l'intérêt de la compétition le comité d'organisation pourra déroger exceptionnellement à cette règle (poule incomplète ou peu fournie, repêchage en cas de forfait).
- 3.3 L'inscription d'un joueur ne peut se faire que par le responsable jeunes (ou faisant fonction) au plus tard le plus tard le dimanche **18 mai 2025**. Toute modification devra être transmise par mail à la CCJ ([ccj@cobad77.fr](mailto:ccj@cobad77.fr)). Aucune spécification horaire ne sera prise en compte.
- 3.4 Les frais d'engagement sont de **10€** pour un tableau, et de **16€** pour deux tableaux. Ils sont à régler au plus tard le **19 mai 2025** par **virement bancaire** de préférence avec en référence « CDJD [nom du club] ».

<b>CAISSE D'ÉPARGNE ILE-DE-FRANCE</b>					
<b>Établissement</b>	<b>Guichet</b>	<b>N° de compte</b>	<b>Clé RIB</b>	<b>Domiciliation</b>	
<b>17515</b>	<b>90000</b>	<b>8219286007</b>	<b>14</b>	<b>CE ILE DE France</b>	
<b>IBAN</b>					
FR76	1751	5900	0008	2192	8600 714
<b>BIC</b>	<b>Intitulé du compte</b>				
<b>CEPAFRPP751</b>	<b>Comité Départemental Badminton</b>				

- 3.5 Ces frais d'engagement sont remboursables en cas de désistement notifié par mail à la CCJ avant la date du tirage au sort. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée. Les forfaits survenus après le tirage au sort sont également à justifier auprès de la LIFB selon les modalités fixées par celle-ci.

## Article 4 : Déroulement de la compétition

- 4.1 Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle de Sandrine Goman, Juge-Arbitre désignée par la Commission Comité des Officiels Techniques (CCOT) du CoBad77 assisté du GEO Christian Martin.
- 4.2 Le tirage au sort sera effectué le **vendredi 23 mai 2025**.
- 4.3 Le responsable du partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir la CCJ du choix du nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation.
- 4.4 Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points et en auto-arbitrage. La Juge-Arbitre s'assurera de la bonne tenue des matchs et désignera les arbitres éventuels (sous réserve d'être JALC) ou à défaut les compteurs de points.
- 4.5 Tout participant devra signaler sa présence à la table de pointage dès son arrivée chaque jour de la compétition.
- 4.6 Les matchs peuvent être appelés 60 minutes avant l'horaire prévu, le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes, et les joueurs disposeront de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match.
- 4.7 Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable. Le volant plume officiel est le **RSL DTL82**. En cas de litige, il sera imposé pour disputer le match. Chaque joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
- 4.8 Seul le comité d'organisation, les officiels techniques, les bénévoles du club hôte, les joueurs et leurs conseillers sont autorisés à se présenter sur le plateau de jeu.
- 4.9 Les joueurs et joueuses acceptent d'être photographié et/ou filmé par le CoBad77, et de voir ces photos et/ou vidéos diffusées sur le site internet du CoBad77 et sur le compte Facebook de celui-ci, sauf demande contraire explicite.
- 4.10 Les mineurs restent sous l'entièr responsabilité de leurs représentants légaux. Le comité d'organisation ne pourra être tenu pour responsable en cas d'incident ou accident impliquant un mineur.
- 4.11 La crise sanitaire impose de respecter et de mettre en œuvre des protocoles spécifiques d'accueil dans les installations sportives. Chaque club accueillant une compétition devra suivre les **recommandations sanitaires** en vigueur ainsi que celles pouvant être demandées par les autorités compétentes le jour de la compétition. Chaque participant sera soumis aux mêmes recommandations tout au long de la compétition. Le présent règlement pourra le cas échéant être adapté en conséquence avec l'accord du Juge-Arbitre.